



Montréal, le 23 novembre 2006

Par courriel

Me Kateri Baulne-Bélisle
Services juridiques en environnement
et énergie
1359, rue du Collège
Montréal (Québec) H4L 2L4

Me Eve-Lyne Fecteau
Rivest Schmidt
7712, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2R 2N8

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour
l'année tarifaire 2007-2008
Dossier R-3610-2006**

Chères consoeurs,

Dans sa lettre du 22 novembre 2006 relative aux intentions du Distributeur quant aux moyens préliminaires ou au statut d'expert réclamé par certains intervenants, le procureur du Distributeur :

- s'objecte au témoignage de M. Claude Handfield à titre de témoin-expert pour le GRAME;
- s'oppose à la demande de reconnaissance du statut d'expert-conseil de M. Jacques C.P. Bellemare présentée par UC.

La Régie vous demande de bien vouloir lui transmettre, s'il y a lieu, vos commentaires à ce sujet **d'ici 16h, le 24 novembre 2006**. Le Distributeur pourra répondre, le cas échéant, à ces commentaires, de même qu'à ceux soumis par le GRAME et CÉTAF/AQLPA/S.É. ce jour en réponse à notre lettre du 21 courant, **d'ici 12h, le 27 novembre 2006**.

Veillez agréer, chères consoeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. Me Éric Fraser
Tous les intervenants